



**VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 FEVRIER 2024

Date de la convocation : 15 février 2024

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : LORGEUX Jeanny, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEUX, Maire, MM. HARNOIS, GUIMONET, Mme PERSEGOL, MM. DUVAL, SEGUIN, Adjoints au Maire, MM. HOURY, MORIN, Mme BRETEL, M. CHEMINOT, Mme DOYON, MM. CHENE, BOURARD, GAVEAU, Mme MERCIER, MM. SABOURDY, NAUDION, BLANCHARD, Mme GIRAUDET, MM. De REDON, GUENIN, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS : Mme ROGER, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à M. LORGEUX,
Mme DEGRAIS, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à M. GAVEAU,
Mme ESCAMEZ, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à M. GUIMONET,
Mme POUGET, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à M. HOURY,
M. LEROY, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. HARNOIS,
Mme ORTH, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. DUVAL,
Mme BARRY, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme PERSEGOL,
Mme PAUCHARD, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. GUENIN,
M. CORDONNIER, Conseiller Municipal,
M. JOLIVET, Conseiller Municipal,

ABSENTS : Mme MARCHAND, Conseillère Municipale,
M. HOUGNON, Conseiller Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17 heures.

**QUARTIER DES FAVIGNOLLES : NOUVEAU CONTRAT POLITIQUE DE LA VILLE 2024-2030 -
ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 - N° 24/01 - 11**

Monsieur GUIMONET, Adjoint au Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

"La « politique de la ville » est encadrée par la loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Les modalités d'application ont été détaillées dans les décrets du 3 juillet 2014 et du 30 décembre 2014. Par ailleurs, le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 fixe la nouvelle géographie prioritaire au niveau national (1.362 quartiers au lieu de 1.296 et regroupent un peu plus de 5 millions d'habitants).

Localement, le nouveau périmètre intègre :

- Au nord : le collège Léonard de Vinci, rue Jules Guesde / carrefour rue François 1^{er};
- A l'Est : rue François 1^{er} / secteur compris entre les rues du Docteur Ferry et Delaume / rue des Papillons ;
- Au Sud : les rues des Papillons, Crozet et avenue de Langen ;
- A l'Ouest : la rue de Langon (carrefour rue Stephan Berge / rond-point de "Patàpain") et l'avenue de Villefranche (rond-point de "Patàpain" / rue Jules Guesde).

Ce périmètre exclut le secteur place de l'Europe (6,7,8) et l'allée des Bazannes, dans lequel 106 logements seront démolis.

Ainsi, ce nouveau périmètre regroupe 529 logements, dont 377 logements sociaux et 152 logements privés. Le nombre d'habitants est estimé à 1 600.



La consultation citoyenne menée depuis le mois d'avril 2023 a permis de mettre en exergue les nouveaux objectifs, notamment, en matière d'intervention sociale :

Favoriser les démarches de recherche d'emploi :

- Conseiller, orienter, soutenir les personnes sans emploi et en insertion
- Favoriser les déplacements
- Faciliter l'intégration pour réaliser les démarches de recherche d'emploi

Améliorer la transition écologique et énergétique du quartier :

- Améliorer la gestion des déchets
- Favoriser le cadre de vie grâce à des activités mettant en valeur le travail de la terre
- Réduire la consommation énergétique des logements

Aider et soutenir les personnes - Mieux vivre ensemble :

- Favoriser le maintien à domicile
- Proposer un cadre de vie serein
- Lutter contre les discriminations

Favoriser la prévention et l'accès aux soins :

- Favoriser l'accès aux soins
- Lutter contre tous les types d'addiction

Favoriser l'accès à la culture et à la pratique sportive :

- Favoriser la participation des habitants aux activités culturelles
- Favoriser la participation des habitants aux activités sportives et de loisirs

Favoriser la coéducation :

- Repenser l'accompagnement scolaire au sein du REP
- Renforcer l'accompagnement de la parentalité
- Accompagner les adolescents vers le monde du travail

Favoriser la tranquillité publique du quartier :

- Sécuriser le déplacement des habitants
- Lutter contre les violences intrafamiliales
- Lutter contre les délinquances

Par ailleurs, le nouveau contrat pour la période 2024 - 2030 s'appuie sur le potentiel de son territoire et se nourrit des attentes de ses habitants, il s'alimente et interagit avec les différentes programmations stratégiques et politiques que sont le Plan Local d'Urbanisme, Programme de Renouvellement Urbain, Contrat Local de Santé, Contrat de Plan Etat-Région, Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat « politique de la ville » du quartier prioritaire des Favignolles, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre. Ce contrat partenarial sera signé par Monsieur le Préfet de Loir et Cher, la CCRM, le Tribunal Judiciaire, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, Terres De Loire Habitat, 3F Centre Val de Loire, Loir et Cher Logement, Action Logement, l'Agence Régionale de Santé, l'Education Nationale, la Caisse des Dépôts et Consignation - Banque des Territoires, la Caisse d'Allocation Familiale, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Chambre de Commerces et d'Industrie et la Chambre des Métiers."

.../...



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, le nouveau contrat « politique de la ville » pour la période 2024 - 2030 et autorise M. le Maire à le signer ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le

28 FEV 2024
Mis en ligne sur le site internet le - 1 MARS 2024

Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai
de deux mois à compter de la présente
publication ou notification. Le Tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
informatique "Télérecours citoyens"
accessible par le site Internet
<https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

La secrétaire,



Jeanny LORGEUX

Laurence MERCIER



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

**Nouveau contrat politique de
la ville 2024-2030**



**VILLE DE
ROMORANTIN
LANTHENAY**

TABLE DES MATIERES

ELEMENTS DE CONTEXTE 1

Présentation générale.....	1
Présentation du territoire.....	1
Contexte social lié au quartier prioritaire des Favignolles	3
Dates clés du contrat de ville de Romorantin-Lanthenay	4
Bilan des actions mises en œuvre sur la période 2015 – 2023	5
Réussites et points d'appui :	5
Faiblesses qui subsistent :	7
Défis à relever :	8

DEFINITION DU NOUVEAU CADRE STRATEGIQUE – ENGAGEMENTS QUARTIERS 203 9

Le cadre fixe par la loi	9
La loi Lamy.....	9
Circulaire du 31 août 2023	10
Les consultations citoyennes	12
Les attentes des habitants du quartier prioritaire	12
Les atouts du quartier	14
Nouvelle cartographie du quartier prioritaire de la ville.....	15
Les enjeux locaux repérés.....	16

Emploi.	16
La transition écologique et énergétique, économie circulaire...	17
L'émancipation pour tous	18
Tranquillité publique	22
animation et suivi du contrat de ville	23
Mettre en place et animer des instances partenariales	23
Mettre en place un suivi et une évaluation du contrat de ville .	24
Signataires	25

ELEMENTS DE CONTEXTE

PRESENTATION GENERALE

Présentation du territoire

Au cœur d'un bassin de plus de 34000 habitants, la Communauté de Communes du Romorantinais et Monestois bénéficie d'une situation géographique privilégiée à proximité des métropoles de Tours et Orléans. Le territoire compte 16 communes dont Romorantin-Lanthenay, ville centre avec 18685 habitants. Romorantin-Lanthenay, capitale de la Sologne, « barycentre du centre » du fait de son positionnement à l'intersection des principales métropoles régionales, constitue un lieu d'échanges naturel pour l'ensemble du territoire. Il ne s'agit certes pas du barycentre naturel de la France, situé plus au nord de l'agglomération orléanaise mais ce territoire constitue la première couronne orléanaise vers le Sud,

ourlant la forêt de Sologne. La transversalité de l'axe Nantes-Lyon, empruntant la vallée du Cher, offre des opportunités pour le développement d'entreprises ne trouvant plus de terrains à Orléans. Notre agglomération occupe une position désormais centrale, à la frontière Sud du bassin orléanais et également positionné sur l'axe structurant ouvrant vers le grand ouest. Elle devient de ce fait un carrefour autoroutier avec le croisement de l'A71 et de l'A85, sans oublier la proximité de l'embranchement de l'A20, vers Toulouse. En outre, notre territoire possède une culture et une tradition industrielles bien ancrées que nous retrouvons notamment dans les domaines de la sous-traitance automobile, le conditionnement, la logistique, le textile, l'agro-alimentaire ainsi que la transformation du bois. Cette longue tradition industrielle a aiguisé les savoirs faire des responsables locaux en matière d'accueil et d'écoute d'entreprises. Le souci de leur offrir des conditions optimales pour leur implantation ou leur développement s'est notamment traduit par la création de parcs d'activités situés en bordure des principaux carrefours de communication, grâce à une réelle maîtrise du foncier. Par ailleurs, l'armature commerciale est dense, alliant de petits commerces traditionnels de centre – ville à la grande distribution et aux enseignes spécialisées. Enfin, le territoire recèle un patrimoine culturel et environnemental de grande notoriété, dont la mise en valeur constitue un axe fort du développement à venir. La richesse et la diversité du patrimoine culturel du territoire, avec les nombreux châteaux qui s'y trouvent, alliée à la qualité environnementale que représentent la Sologne et la Vallée du Cher, constituent des atouts incontestables pour fonder une véritable économie touristique et attirer des entreprises et des activités de services.

Contexte social lié au quartier prioritaire des Favignolles

Depuis 2005, les services municipaux, en concertation avec des partenaires sociaux, interviennent de manière spécifique dans les champs de l'insertion, de la prévention, de la protection de l'enfance et de l'accès aux soins. A ce titre, différents dispositifs ont été mis en place :

- *Le Plan de Réussite Educative (PRE) en 2005*
- *Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) en 2007*
- *Le Contrat de Ville, son avenant et son bilan pour la période 2015-2023*
- *Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) en 2020, avec une réunion de la CLIR au printemps 2022*

Le quartier des Favignolles se classe dans la moyenne des quartiers prioritaires s'agissant des indicateurs revenus et logement-famille. Néanmoins, les habitants sont confrontés à des difficultés en termes d'emploi et de formation. En effet, ce quartier concentre une forte proportion de jeunes sans diplôme de niveau au moins égal au baccalauréat et l'indicateur d'activité des 25-64 ans est parmi les plus faibles de la région. Par ailleurs, le quartier des Favignolles a accueilli de nombreuses familles en situation de précarité, ce qui a contribué à paupériser le quartier (taux des loyers plus accessibles).

⇒ *Caractéristiques du quartier prioritaire des Favignolles*

- *Quartier inscrit au titre des quartiers prioritaires politique de la ville QPV,*
- *Superficie de 27 hectares,*
- *1.279 habitants, soit 7 % de la population de Romorantin-Lanthenay,*
- *Le revenu médian est de 11.640 € par habitant dans le QPV contre 19.880 € par habitant sur le territoire intercommunal,*
- *59.4 % des habitants du quartier vivent au niveau ou sous le seuil de pauvreté,*
- *480 foyers perçoivent au moins une prestation de la CAF, soit 949 personnes sur 1.279 habitants (74 %),*
- *La structure des revenus se décompose comme suit : prestations sociales 31,2 %, pensions – retraites-rentes 28,9 % et revenus d'activités 44,4 %.*

Dates clés du contrat de ville de Romorantin-Lanthenay

⇒ *Fiche de synthèse du contrat de ville de Romorantin-Lanthenay*

Convention cadre du contrat Politique de la Ville – quartier des Favignolles-	18 décembre 2014
Signature du contrat de ville du quartier des Favignolles	3 juillet 2015
Mise en place du conseil citoyen	Octobre 2015 => création officialisée par l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2016
Création d'un poste adulte relais	Novembre 2015
Délibération du Conseil Communautaire – programme opérationnel FEDER Centre Val de Loire : convention de délégation de tâches dans le cadre du programme de renouvellement urbain du quartier des Favignolles	7 décembre 2015
Signature du Protocole de Préfiguration	18 décembre 2015
Signature de la charte de Gestion Urbaine de Proximité	18 décembre 2015
Signature du protocole de préfiguration + convention Anru + convention intercommunale d'attribution	15 décembre 2017
Signature du protocole de rénovation du contrat de ville (2019- 2022)	3 décembre 2019
Création d'un 2 ^e poste adulte relais	1 ^{er} novembre 2018
Création d'un 3 ^e et 4 ^e poste adulte relais	1 ^{er} octobre 2020
Revues de Projet du programme de rénovation urbaine	3 février 2022 + 7 février 2023
Avenant n° 1 à la convention ANRU	19 septembre 2022

BILAN DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE SUR LA PERIODE 2015 – 2023

Réussites et points d'appui :

- *Ces huit années d'actions ont permis de créer un partenariat élargi et efficace :*
 - *Existence d'un programme de réussite éducative (PRE) porté par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), avec un référent de parcours PRE installée dans le quartier depuis mars 2021 dans des locaux biens identifiés,*
 - *Engagement quotidien des animateurs du service jeunesse et des quatre adultes relais,*
 - *Un partenariat fort des services de l'État (Justice, Education Nationale, Préfecture) avec la collectivité (service jeunesse, crèches, Espace St-Exupéry, CCAS)*

Cela a permis d'avoir une meilleure lisibilité et coordination des actions engagées pour les publics du QPV. La très bonne connaissance du terrain de l'ensemble des partenaires et les échanges très réguliers, dont un rôle essentiel de coordination mené par la ville et plus particulièrement le service jeunesse avec l'ensemble des acteurs de terrains, ont joué un rôle crucial dans l'identification et les liens créés avec les familles. Au fil des années, l'efficacité de la présence sur le quartier des adultes relais et du personnel du PRE a permis de créer un climat de confiance avec les habitants du QPV indispensable pour mener les actions.

Concernant les activités proposées à la jeunesse du quartier, on ne peut que remarquer la fidélisation et l'augmentation de la présence des jeunes aux animations de quartier, animations vacances et départs en séjours. La participation et l'assiduité des jeunes se

retrouvent aussi sur les associations culturelles et sportives en dehors du quartier, ce qui est un très bon signe.

De nombreux liens inter-communautaires se sont noués grâce aux temps d'animations mis en place par la Ville : la marche, la balade contée, le cinéma de plein air, Anim'à l'île, et les échanges « café des parents » (Acti'Fav') avec la volonté des familles de recréer du lien social.

Enfin, la création du réseau des écoles Voltaire a permis de contribuer à l'amélioration de la situation en matière de réussite scolaire, et de repli communautaire.

Le quartier peut aussi s'appuyer sur :

- *Une offre commerciale et des équipements publics diversifiés :*
 - *Le centre commercial, un marché de plein air,*
 - *1 médecin, 1 pharmacien,*
 - *Des écoles (maternelle – primaire), 1 collège, une crèche rénovée,*
 - *Une mairie annexe, une maison de quartier, la construction du pôle citoyen jeunesse, qui sera livré en juin 2024, permettant la mutualisation de services (mairie annexe – agence postale – agence commerciale de TDLH – espace jeunesse),*
- *L'existence d'un groupe de parents d'élèves qui s'est structuré pour développer des actions dans le quartier autour notamment de l'association Acti Fav,*
- *Une municipalité et des bailleurs actifs sur le plan de la rénovation urbaine,*
- *La création d'un nouveau local de la Mission Locale dans le QPV avec des permanences*

Faiblesses qui subsistent :

Pour autant, des faiblesses subsistent et ont été identifiées :

- *Le repli communautaire est encore bien présent malgré des évolutions marquantes d'ouverture aux autres grâce aux actions et projets mis en œuvre. Tout reste à consolider.*
- *Une belle relation s'est instaurée entre les habitants du quartier et les adultes relais mais la confiance des habitants implique un long processus d'approche et de travail quotidien avec les différents acteurs de terrains (adultes relais, animateurs, associations...).*
- *Même si au niveau des écoles, les résultats scolaires sont en hausse, nous constatons encore une faible maîtrise du français pour de nombreux habitants. Une action OEPRE s'est ouverte en cette rentrée scolaire 2023. Il faudra encore un peu de temps pour en voir les répercussions.*
- *Si des actions ont été mises en place pour impliquer les familles dans le parcours scolaire de leurs enfants, il reste néanmoins des difficultés pour accompagner les familles dans leur implication à long terme (maintien de leur investissement et participation à long terme).*
- *Trop de jeunes sont encore déscolarisés dès l'âge de 16 ans.*
- *Le tissu associatif est relativement pauvre.*

Défis à relever :

A ces faiblesses viennent s'ajouter les défis qu'il reste à relever.

Bien qu'il soit en diminution, le chômage dans le quartier reste élevé : sur les 1 846 chômeurs identifiés au sein de la commune, 219 résident aux Favignolles.

De nombreuses familles monoparentales, 35 % de la population du quartier, soit une hausse de 9 % depuis 2019, sont en situation de grande précarité.

Une proportion importante de la population du quartier bénéficie du CSS (Complémentaire Santé Solidaire) en matière de santé.

Une forte proportion de jeunes ne sont pas en possession d'un diplôme au moins égal au bac et l'indicateur d'activité des 25-64 ans est parmi les plus faibles de la Région.

Enfin, le non-recours aux droits semble être un phénomène massif, notamment chez les femmes du quartier.

DEFINITION DU NOUVEAU CADRE STRATEGIQUE – ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

LE CADRE FIXE PAR LA LOI

La loi Lamy

La Politique de la Ville est encadrée par **la loi n°2014-173, du 21 février 2014** de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite loi « Lamy ». Elle met en œuvre une réforme du cadre de la politique de la ville pour concentrer les moyens vers les territoires les plus en difficulté. Pour identifier les quartiers prioritaires, un critère unique est requis : le revenu par habitants.

S'inscrivant dans une géographie prioritaire resserrée et unique, centrée sur la concentration urbaine de grande pauvreté, la politique de la ville vise à optimiser les moyens publics mobilisés sur les territoires urbains les plus en difficultés en :

- *Réaffirmant les principes structurants de la politique de la ville que sont le partenariat entre l'Etat et les collectivités locales, ainsi que la mobilisation prioritaire des politiques de droit commun dont la territorialisation doit être renforcée.*
- *Favorisant notamment, une meilleure articulation entre les dimensions urbaine, sociale et économique de cette politique et reconnaît la place essentielle des habitants des quartiers prioritaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de la ville.*

- *Instaurant également l'obligation de mettre en place une stratégie de peuplement qui définit les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale. Celle-ci se traduit par une Convention Intercommunale d'Attribution, entre la communauté de communes compétente en matière d'habitat, les communes membres, l'Etat et les bailleurs sociaux, qui définit les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les communes à l'échelle intercommunale, les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain, les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux pour mettre en œuvre ces objectifs. La nouvelle CIA sera soumise en signature fin novembre 2023.*
- *Posant comme essentielle la lutte contre toutes les discriminations dont les habitants du quartier peuvent faire l'objet et invite le contrat de ville à agir en faveur de l'égalité de traitement entre tous les quartiers de la ville, entre les habitants des différents quartiers, entre les femmes et les hommes.*
- *Rendant, enfin, obligatoire l'évaluation du contrat de ville. Elle précise que : « les contrats de ville fixent les moyens d'ingénierie pour l'élaboration, la conduite et l'évaluation du contrat de ville, les indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus, des indicateurs et éléments d'appréciation qualitative issus de l'observation locale. » L'évaluation va donc tenter de mesurer la contribution du contrat de ville à la réduction des inégalités sociales observées sur le territoire.*

Circulaire du 31 août 2023

La circulaire, signée par la secrétaire d'Etat chargée de la ville Sabrina Agresti-Roubach, vise à fixer le calendrier et les modalités méthodologiques d'élaboration de la nouvelle génération 2024-2030 des contrats de ville. L'approche précédente par "piliers" de la politique de la ville fait place à une approche recentrée sur les priorités définies à l'échelle de chaque territoire.

La circulaire précise notamment que :

- *La consultation citoyenne des habitants des quartiers est prolongée jusqu'à fin octobre 2023. Les grandes priorités des nouveaux contrats seront définies à l'issue de cette consultation élargie.*
- *Le contenu de la nouvelle génération des contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 » devra être recentré sur les enjeux locaux les plus prégnants, identifiés en lien étroit avec les habitants des quartiers.*
- *Les financements devront être priorisés sur les enjeux identifiés par les habitants et assurer un réel effet levier en maximisant les cofinancements publics et privés.*
- *Davantage de souplesse dans l'allocation des crédits. En effet, les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) constituent la géographie d'intervention majeure de la politique de la ville, mais comme tout zonage, il n'est pas exempt d'effets de seuils. Les épisodes récents ont notamment illustré les difficultés dans certaines zones ne répondant pas strictement aux critères de la géographie prioritaire de la politique de la ville mais en présentant certaines caractéristiques. Afin de mieux tenir compte des réalités sociales des territoires, il sera désormais possible pour les préfets d'allouer, de façon dérogatoire et circonscrite, des crédits et dispositifs de la politique de la ville au bénéfice de ces territoires, sous réserve que ce soutien exceptionnel s'inscrive dans le cadre partenarial d'un contrat de ville.*
- *Une articulation renforcée sera également assurée, via le contrat de ville, entre les moyens et les dispositifs mobilisés dans le champ de la politique de la ville, et ceux portés dans le cadre des autres politiques publiques, à la fois celles de l'Etat et de ses opérateurs (ANRU, ANAH...) et celles des collectivités territoriales et de leurs groupements. La stratégie menée par la secrétaire d'Etat Sabrina Agresti-Roubache intègre ainsi un volet investissement, pour soutenir tous les projets de construction ou de rénovation, qui*

permettront de changer la physionomie des quartiers, de créer des lieux de vie, en fonction des projets portés localement.

- *Les préfets devront conclure désormais au moins la moitié des conventions de subventions sous la forme de conventions pluriannuelles d'objectifs, qui fixent les montants et les objectifs à atteindre sur 3 ans.*

LES CONSULTATIONS CITOYENNES

Plusieurs consultations citoyennes ont été organisées entre le 12 juillet et le 17 octobre 2023.

Les attentes des habitants du quartier prioritaire

La concertation du 17 octobre 2023 a eu lieu dans le cadre de la clôture du programme Transform'Art au cours duquel des habitants de tous les âges ont participé à des ateliers créatifs, animés par une plasticienne. Des œuvres 100% recup pour ce projet porté par Cultures Du Cœur Loir et Cher avec le soutien de Terres de Loire Habitat et de la Ville de Romorantin-Lanthenay.

Nous avons pu compter sur la présence de plus d'une centaine de personnes et 47 d'entre eux ont répondu à la question « un rêve pour mon quartier ».

Dans l'ensemble, nous retrouvons les mêmes propositions que nous avons pu avoir à la sortie de l'école le 12 octobre. Ces concertations ont permis de mettre en exergue les points suivants :

- *Plus d'espaces verts et de jeux*

25% d'entre eux souhaitent plus d'espaces verts, d'aires de jeux (pour les plus jeunes comme les adolescents) voire un boulodrome. La présence d'un city park a aussi largement été plébiscité pour la pratique du football ou du basket. Des espaces canins sont aussi

souhaités pour éviter de retrouver des déjections canines dans le quartier, mais aussi pour permettre aux animaux, qui vivent en appartement, de pouvoir se dépenser. Ils ont aussi été nombreux à demander des bancs aux alentours de l'école ou d'une future aire de jeux.

- *Gestion des déchets ménagers - Trop de poubelles à l'extérieur – manque de respect – déchets jetés par les fenêtres*

Toujours soucieux de leur cadre de vie, l'insalubrité liée aux dépôts sauvages en bas des immeubles a été l'objet de nombreuses discussions. Nombre d'entre eux évoquent l'absence de véhicules pour leur permettre d'emmener les encombrants jusqu'à la déchetterie.

- *Mobilités*

Les habitants ont émis le souhait d'aménagements pour leur permettre d'accéder aux magasins ou aux écoles : aménagement d'une voie verte entre les deux écoles, Bourgeau-Louise de Savoie, mais aussi entre Louise de Savoie et le collège. La difficulté d'accéder à un supermarché a fait aussi parti des débats.

- *Sensation d'insécurité (les personnes qui sont dehors font du bruit – petits trafics – voitures qui roulent vite)*

Un renforcement des points lumineux sur la partie Sud du quartier a été demandé. Des véhicules circulent sur l'aire de jeux du quartier sud. Certaines difficultés concernant le parking ont aussi été relevées. Certaines femmes évoquent leur crainte d'accéder aux caves et les difficultés à laisser leurs enfants circuler à vélo dans le quartier.

- *Manque de spécialistes de santé*

Les parents à la sortie de l'école ont été nombreux à soulever le problème de l'accès à un orthophoniste ou psychomotricien.

Les atouts du quartier

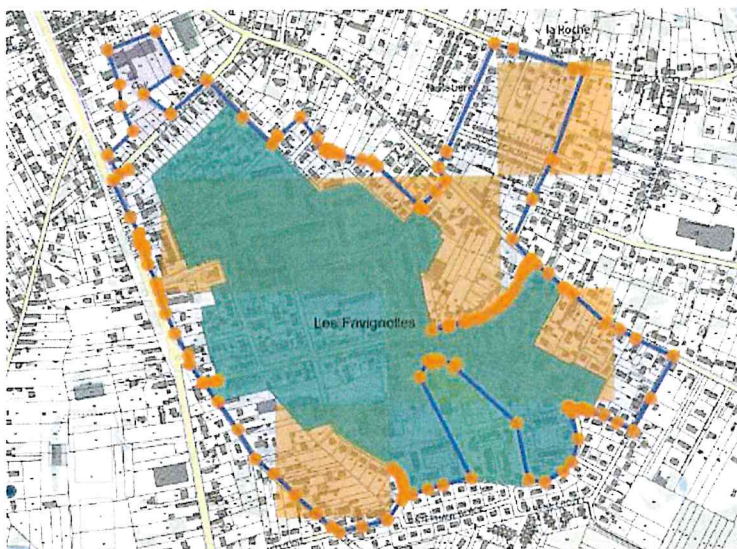
- *L'école – Les parents mettent en valeur le réseau des écoles Voltaire. Ils notent que même s'ils ont des difficultés, leurs enfants étudient bien.*
 - *Engagement quotidien des animateurs du service jeunesse et des quatre adultes relais,*
 - *Un partenariat fort entre les différents services de l'État (Éducation Nationale-Justice-Préfecture)*
 - *Existence d'un programme de réussite éducative (PRE) porté par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), avec un référent de parcours PRE installée dans le quartier depuis mars 2021 dans des locaux bien identifiés,*
- *Les animations faites dans le quartier (cinéma de plein air, repas partagés...) sont plébiscitées.*
 - *Un partenariat fort avec le service jeunesse, les crèches, la mairie annexe, le CCAS, l'Espace St-Exupéry, l'Éducation nationale, la Maison Départementale de la Cohésion Sociale (MDCS), et ActiFav qui permet de favoriser la démocratisation sportive et culturelle.*
 - *Engagement quotidien des animateurs du service jeunesse et des quatre adultes relais,*
- *L'entraide et la solidarité sont évoquées à de nombreuses reprises.*
- *Mobilités :*
 - *Même s'ils aimeraient que la navette desserve des centres commerciaux et que les plages horaires soient élargies, la navette gratuite qui dessert l'ensemble des services publics de la ville fait l'unanimité.*
 - *Accessibilité à l'autoroute pour aller travailler.*

- *La participation active des habitants à la vie du quartier :*
 - *Action « nettoyons notre quartier » en y associant les parents et les enfants.*
 - *Responsabilisation des parents à l'éducation de leurs enfants.*
 - *Entraide - ateliers de réparation.*

Au quotidien, les membres de l'association Acti Fav se mobilisent pour réaliser des actions mettant en valeur leur quartier. Par exemple, vente de gâteaux pour financer des sorties scolaires, cafés partagés, réalisation de spécialités lors de manifestations.

NOUVELLE CARTOGRAPHIE DU QUARTIER PRIORITAIRE DE LA VILLE

La géographie du quartier prioritaire évolue avec la signature du nouveau contrat politique de la ville. L'extension proposée représente 152 logements supplémentaires, soit environ 608 habitants.



LES ENJEUX LOCAUX REPÉRÉS

Emploi.

- ***Favoriser les déplacements dans la ville afin de permettre aux habitants du quartier de réaliser leurs démarches de recherche d'emploi :***
 - *Maintenir la navette gratuite et si possible étendre son circuit et les horaires.*
 - *Mise en place d'une maison des mobilités : Prêts de vélos, scooters, atelier de réparations, garage solidaire.*
 - *Aider les habitants du quartier à accéder au permis de conduire.*
 - *Aides à l'insertion sur les achats de véhicule*
- ***Faciliter l'intégration pour réaliser les démarches de recherche d'emploi :***
 - *En mettant en place des actions contre l'illectronisme et l'illettrisme.*
 - *En proposant des ateliers d'apprentissage du français.*
 - *En orientant vers les structures adaptées aux besoins. (France Services/ Mission locale / Service jeunesse/ Pôle Emploi). Permanence dans le nouveau pôle.*
 - *En mettant à disposition un conseiller numérique*
 - *En élargissant l'amplitude horaire des crèches ou en mettant en place une halte-garderie d'une demi-journée par semaine pour les habitants du QPV.*
- ***Conseiller, orienter, soutenir les personnes sans emploi et en insertion :***
 - *Mettre en place les petits déjeuners de l'emploi de type forum.*

- Ouverture d'une permanence de la Mission locale au sein du quartier. Augmenter la part des jeunes en contrat engagement jeune issus du QPV.
- Mettre en place des permanences d'Action Logement au cœur du quartier (outils financiers d'accompagnement – formation par alternance – logement).
- Maintenir le chantier d'insertion.
- Continuer à appliquer les heures d'insertion dans tous les marchés publics.
- Partenariat CCI/CCRM/Mission locale et service jeunesse pour favoriser l'accompagnement des jeunes vers l'apprentissage et l'emploi.
- Favoriser le lien avec les entreprises/jeunes

La transition écologique et énergétique, économie circulaire.

- **Améliorer la gestion des déchets du quartier :**
 - Aménager une maison du tri dans le quartier et/ou prévoir des points d'apports volontaires sur le quartier pour les déchets les plus récurrents.
 - Organiser un service pour le transport en CAV avec la CCRM et les bailleurs.
 - Actions de sensibilisation de la population.
 - Actions de sensibilisation auprès des scolaires.
 - Ateliers de réparation/rénovation pour inciter les habitants à donner une seconde vie aux déchets.
- **Favoriser le cadre de vie grâce à des activités mettant en valeur le travail de la Terre**
 - Jardin partagé et compostage.
 - Opération balcons fleuris ou fleurissement au pied des bâtiments.

- **Réduire la consommation énergétique des logements**
 - Poursuivre, dans le cadre du NPRU, la réhabilitation thermique des logements en visant l'étiquette B ou C.
 - Sensibiliser les habitants aux gestes éco-citoyens pour réaliser des économies d'énergie.
 - Soutenir et aider les propriétaires privés dans leur démarche d'amélioration de l'habitat grâce à la plateforme NESTOR.

L'émancipation pour tous

Axe mieux vivre ensemble – aide et soutien aux personnes

Favoriser le maintien à domicile

- Livraison de repas à domicile par le CCAS.
- Plateforme NESTOR (PTRE), la décence des logements et le lutte contre l'insalubrité. (OPAH – CLS – CCAS)
- Favoriser le déplacement des personnes âgées du quartier via le bus du CCAS.
- Sensibilisation des acteurs intervenant auprès des personnes âgées sur les procédures type pour alerter en cas de situation préoccupante.

Proposer un cadre de vie serein

- Un cadre de vie verdoyant avec des aires de jeux
- Installation d'un City Parc
- Installation de bancs

Lutter contre les discriminations

- Lutte contre les discriminations. Actions partenariales de sensibilisation tout le long de l'année et notamment le 8 mars

jour des droits des femmes. De même, à compter 2024, des actions seront menées pour le droit des LGBT.

Axe santé

Favoriser la prévention et l'accès aux soins, à la santé et le non-recours aux soins :

- *Poursuivre et renforcer le dispositif du PRE en direction des enfants de 3 à 16 ans (infirmière-psychologue-diététicienne) - actions de prévention bucco-dentaire. Voir les possibilités de pouvoir accueillir une orthophoniste et une psychomotricienne.*
- *Favoriser les dispositifs de soins pour les publics vulnérables grâce à l'intervention d'Osons nous soigner*
- *Promouvoir la vaccination du HPV et du dépistage du cancer du col de l'utérus*
- *Promouvoir des programmes ETP diabète et diabète gestationnel*
- *Mettre en place des actions de prévention liées à la nutrition et à la promotion de l'activité physique, notamment via les programmes USEP.*
- *Mettre en place des actions à destination des collégiens relatives à la santé sexuelle*

Prévenir et lutter contre tous les types d'addictions :

- *Poursuivre le programme concernant les addictions Unplugged auprès des 5^{èmes}*
- *Mettre en place un atelier de soin addictologie visant à accompagner l'individu et son entourage en abordant notamment les problématiques de la sur-alcoolisation, la consommation de tout type de produit et les comportements addictifs sans substance*
- *Maintenir les permanences de la Consultation Jeunes Consommateurs au PIJ ainsi que des rencontres sur le quartier*

Axe culture – sport

Favoriser la participation des habitants aux activités culturelles, sportives, de loisirs.

- *Faciliter l'inscription des enfants et des familles au programme d'animations sportives et culturelles proposé par le service jeunesse.*
- *Programme de la maison de quartier tout au long de l'année Poursuivre les actions menées sur le quartier favorisant la convivialité, les temps d'échange (cinéma de plein air, repas partagé).*
- *Informar les familles de l'existence des Pass Sport. Orienter vers les clubs sportifs.*
- *Favoriser la participation des jeunes et des femmes aux activités culturelles, sportives, de loisirs, séjours divers, séances spécifiques au city stade*
- *Développer le partenariat avec les clubs sportifs locaux permettant la démocratisation du sport par la découverte de nouvelles activités et favorisant la mixité enfant/parent*

Prévoir des partenariats pour permettre des interventions culturelles dans le quartier

- *Mise en place de partenariat avec le conservatoire de musique, musée de Sologne et la médiathèque*

Axe éducation

Repenser l'accompagnement scolaire au sein du REP :

- *Maintenir et renforcer les actions existantes (club de langage et lecture, contrat local d'accompagnement scolaire, aide aux devoirs du PRE, devoirs faits au collège, stage réussite, école ouverte)*

- Réhabituer les enfants au cycle scolaire et à la langue française en mettant en place un stage de réussite à la fin du mois d'août
- Poursuivre et renforcer les actions du PRE (éducation – santé – social)

Renforcer l'accompagnement de la parentalité

- En s'appuyant sur l'Espace St Exupéry (14 séances autour de la place des enfants de 6-12 ans et du rôle des parents).
- Redynamiser et renforcer les liens avec les services de la petite enfance/ écoles maternelles (café poussette – atelier des lutins facilitant l'intégration des tous petits à l'école).
- Créer une classe passerelle à la crèche
- Lieu d'accueil enfants/parents 0-3 ans St Expéry

Ouvrir l'école aux parents

- Poursuivre l'ouverture de l'école aux parents pour la réussite des enfants (OEPRE), en permettant l'apprentissage de la langue française pour les parents qui fréquentent l'école (atteindre le niveau B2).

Accompagner les adolescents vers le monde du travail

- Poursuivre les projets partenariaux tels que Oxy jeunes, accueil des enfants décrocheurs ou expulsés, développer les actions autour de la laïcité (tour de France républicain, citoyen à vélo), cordée de la réussite, mettre en place une section bilingue au collège dès la classe de 6^{ème}, faciliter la découverte de l'entreprise via des stages de découverte pour les 3^{èmes} et des mini stages pour les 4^{èmes}.

Tranquillité publique

Sécuriser le déplacement des habitants :

- *Aménagement de chemins piétonniers et/ou cyclistes pour accéder aux magasins et aux écoles.*
- *Points lumineux sur les chemins.*
- *Mettre en place des actions de sécurité routière auprès des habitants pour développer les mobilités douces. Réfléchir au multimodal.*
- *Installation de garages à vélos sécurisés ainsi que de mobiliers urbains pour attacher son vélo.*

Lutter contre les violences intrafamiliales :

- *Veille accrue par tous les acteurs terrains aux éventuelles manifestations de violence intrafamiliale, renforcée par la mise en place de GLTD VIF (Groupe Local de traitement de la Délinquance) qui cherche des solutions adaptées et personnalisées à chaque situation connue de l'arrondissement de Romorantin.*
- *Accompagnement pour les solutions d'hébergement, emploi et démarches administratives pour une mise en sécurité des victimes et reprise d'autonomie.*

Lutter contre les délinquances :

- *Relations facilitées entre les services de gendarmerie et ceux de la ville, les bailleurs et la préfecture pour enrayer les délinquances.*
- *Accès sécurisé à certains bâtiments et caves.*

Renforcer le lien de confiance entre les habitants et les institutions notamment grâce aux adultes relais :

- *Lien base aérienne*
- *Visite des institutions*
- *Tour de France Républicain*
- *Accompagnement des sorties vélos des enfants*

ANIMATION ET SUIVI DU CONTRAT DE VILLE

Mettre en place et animer des instances partenariales

Objectifs:

- *S'assurer de la mise en œuvre du contrat de ville*
- *S'assurer de la participation citoyenne*
- *Renforcer et pérenniser les partenariats*

Il s'agira de mettre en place une instance de suivi technique réunissant l'ensemble des partenaires, afin de suivre la mise en œuvre du contrat de ville, partager les bonnes pratiques de chacun et préparer les nouveaux projets.

Cette instance se réunira une fois à deux fois par an afin de partager le bilan de l'année et la faire évoluer si besoin.

Le comité pilotage composé des signataires sera réuni au moins une fois par an.

Une fois par trimestre, l'association de quartier, les adultes relais, la maison de quartier et ses usagers seront consultés au travers d'une concertation, pilotée par la Directrice Générale Adjointe de la CCRM, pour suivre les actions mises en place et émettre des propositions.

Au cas par cas, des échanges réguliers et formalisés entre Etat, CCRM, Ville de Romorantin et partenaires pourront être organisés sous forme de groupes de travail spécifiques.

Mettre en place un suivi et une évaluation du contrat de ville

Objectif:

- *S'assurer du respect des engagements pris et évaluer l'efficacité des projets menés.*

Les indicateurs seront définis et devront être quantitatifs et qualitatifs.

Les indicateurs de suivi du contrat de ville :

Indicateurs	Source/Producteur de la donnée
Bilan annuel	CCRM / ville
Nombre de logements ayant bénéficié d'une rénovation énergétique	Nestor/bailleurs
Nombre d'habitants ayant bénéficié d'un des dispositifs d'accompagnement renforcé (IAE, contrat engagement jeune...)	Mission locale / associations
Nombre de dépôts sauvages ayant demandé une intervention	Interval
Nombre d'actions spécifiques dans chacune des thématiques et volume de participants	Associations

SIGNATAIRES

Les partenaires, désignés ci-dessous, s'engagent par signature, à mettre en œuvre les orientations de la convention intercommunale d'attribution.

Pour l'intercommunalité	Pour la Préfecture du Loir et Cher
Jeanny Lorgeoux Président de la CCRM	Préfet de Loir et Cher

Pour la ville de Romorantin Jeanny Lorgeoux	Pour la Région
Pour le Département	Pour le Procureur de la République
Pour l'Education Nationale	Pour l'ARS
Pour la CAF	Pour la CPAM

Pour la Caisse des Dépôts	Pour la CCI
Pour la CMA	

Pour les organismes HLM		
Terres de Loire Habitat	3F Centre Loire	Loir et Cher Logement

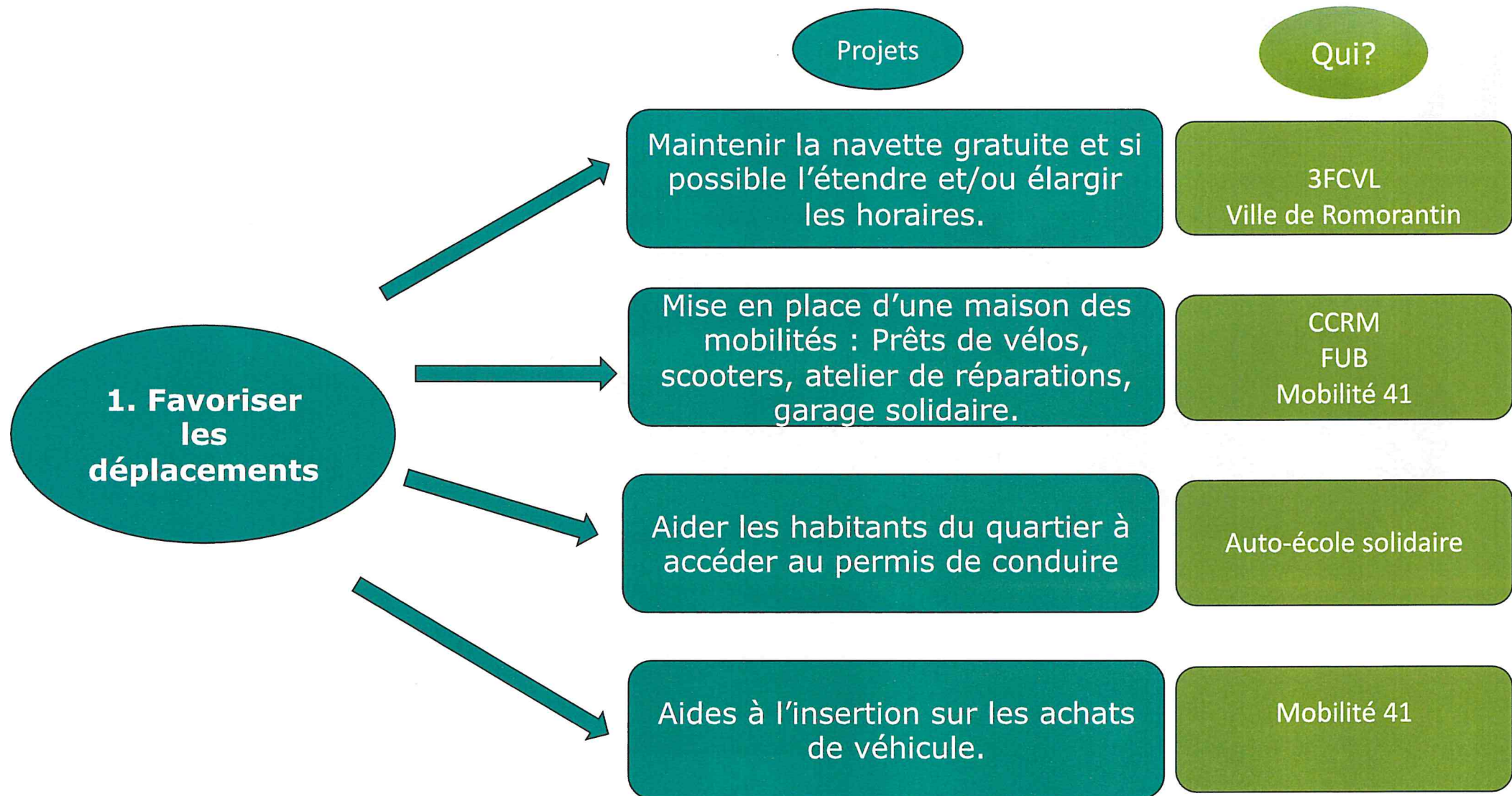
Pour Action logement

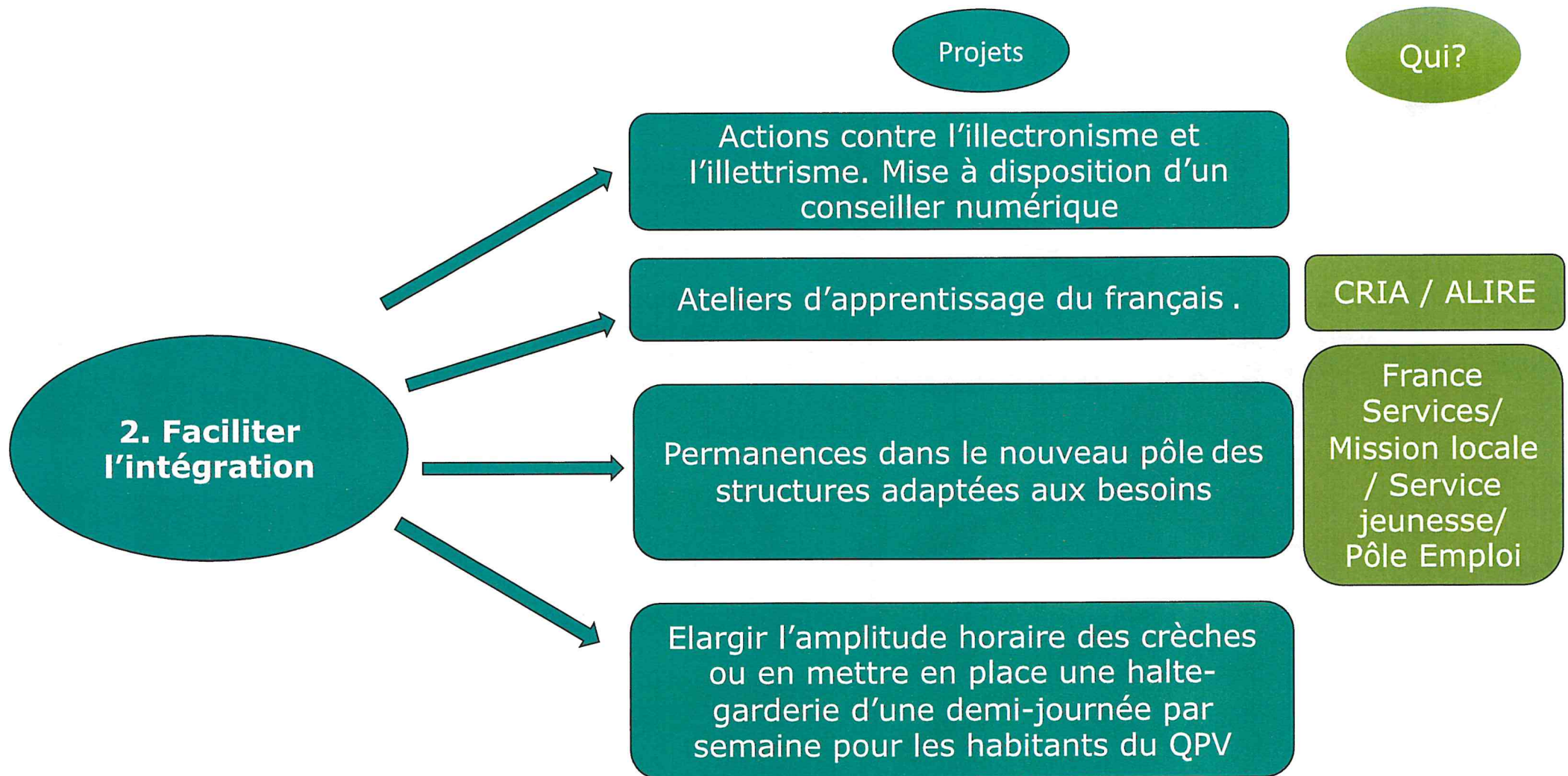


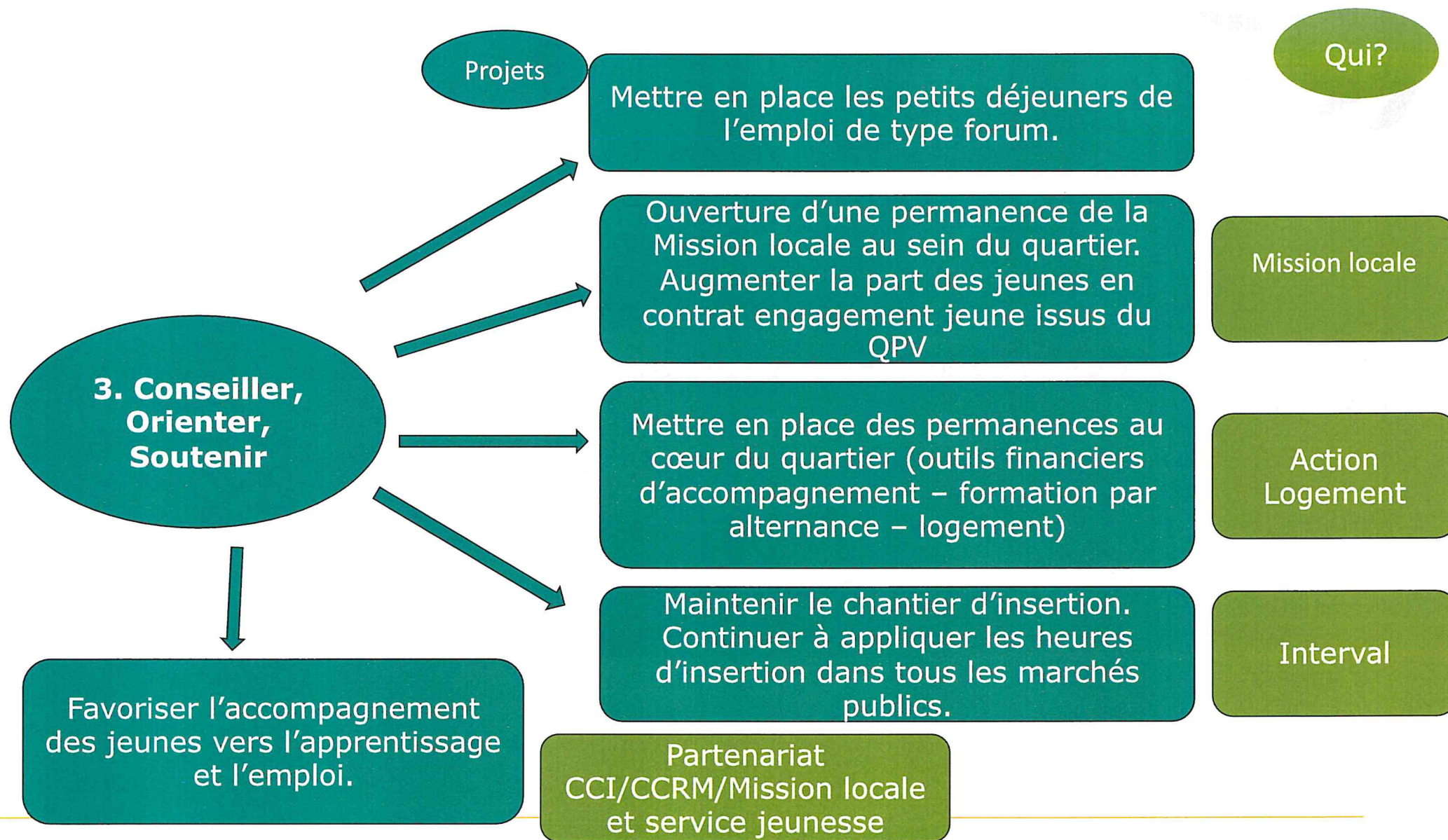
Présentation des fiches Quartiers 2030



Objectif :
Favoriser les
démarches de
recherche d'emploi

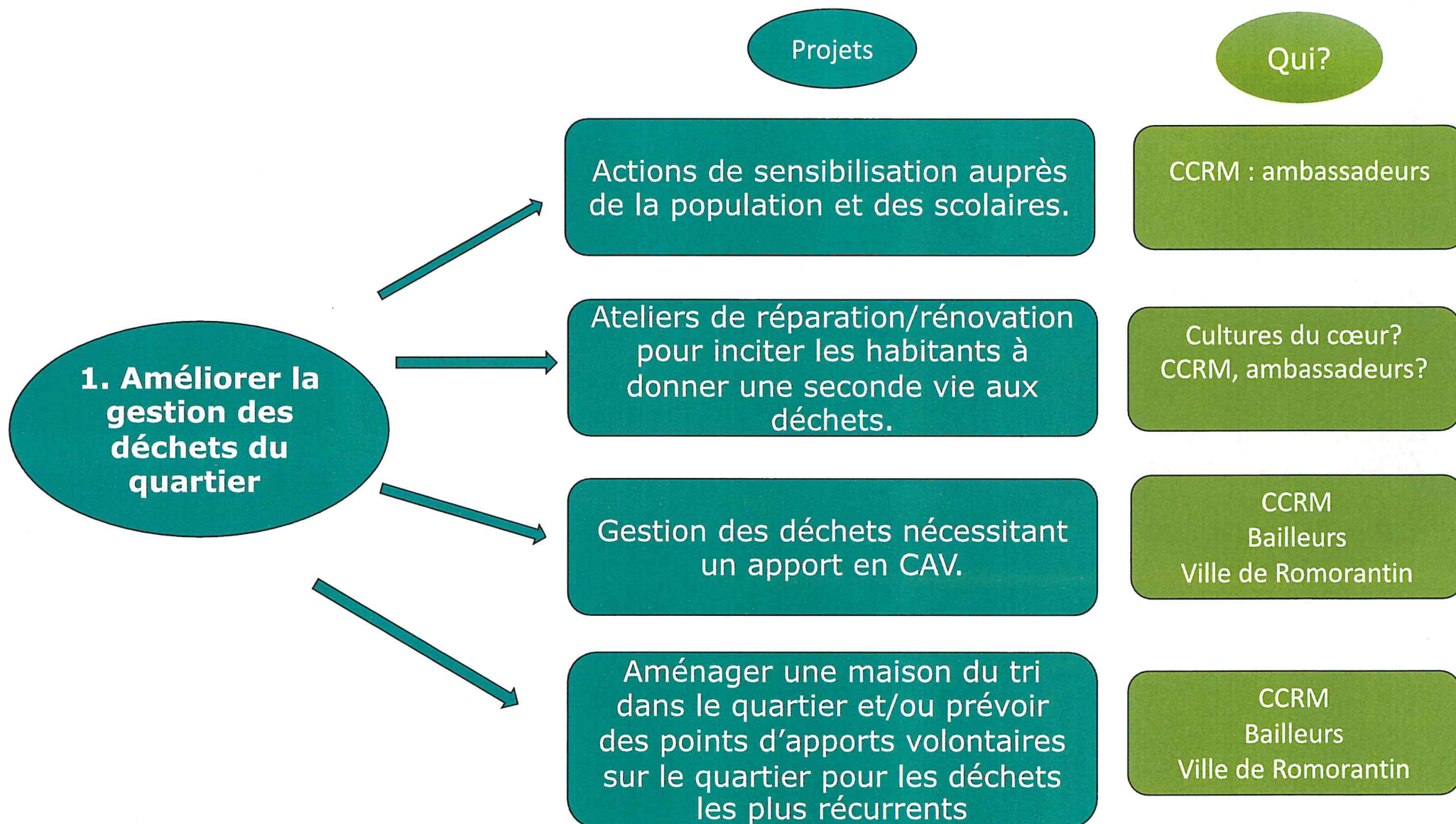


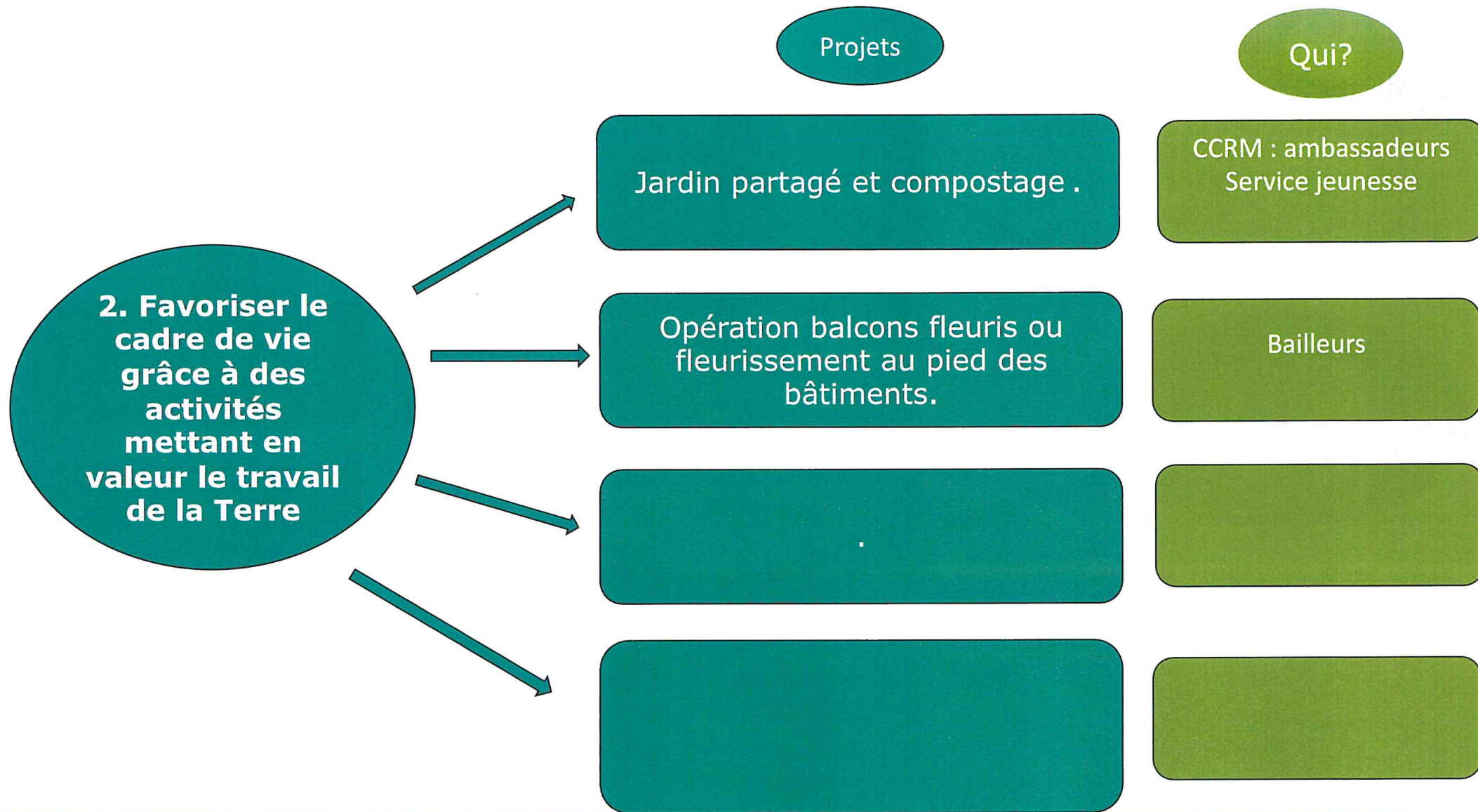


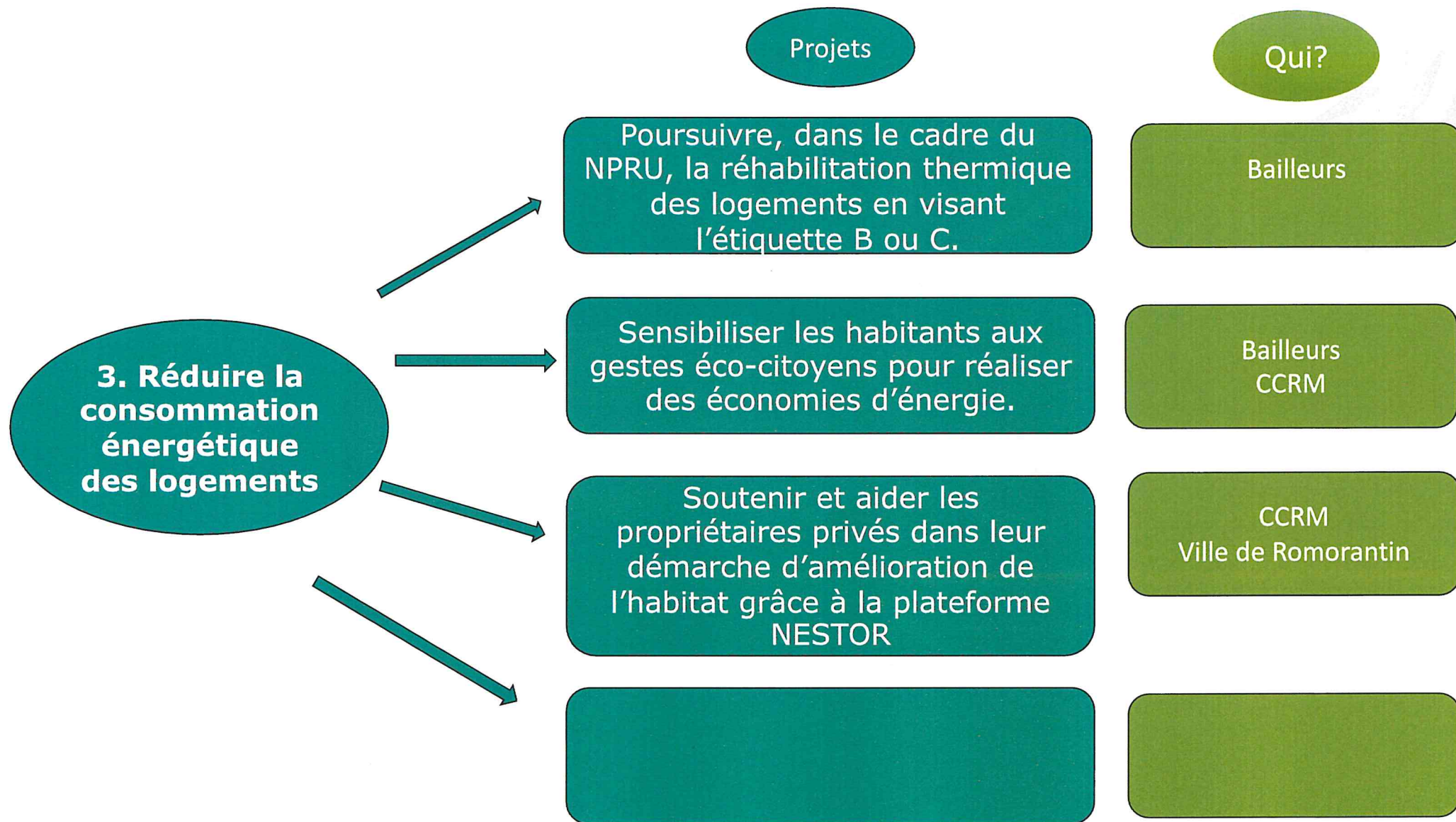




Objectif :
**Améliorer la transition
écologique et
énergétique du quartier**

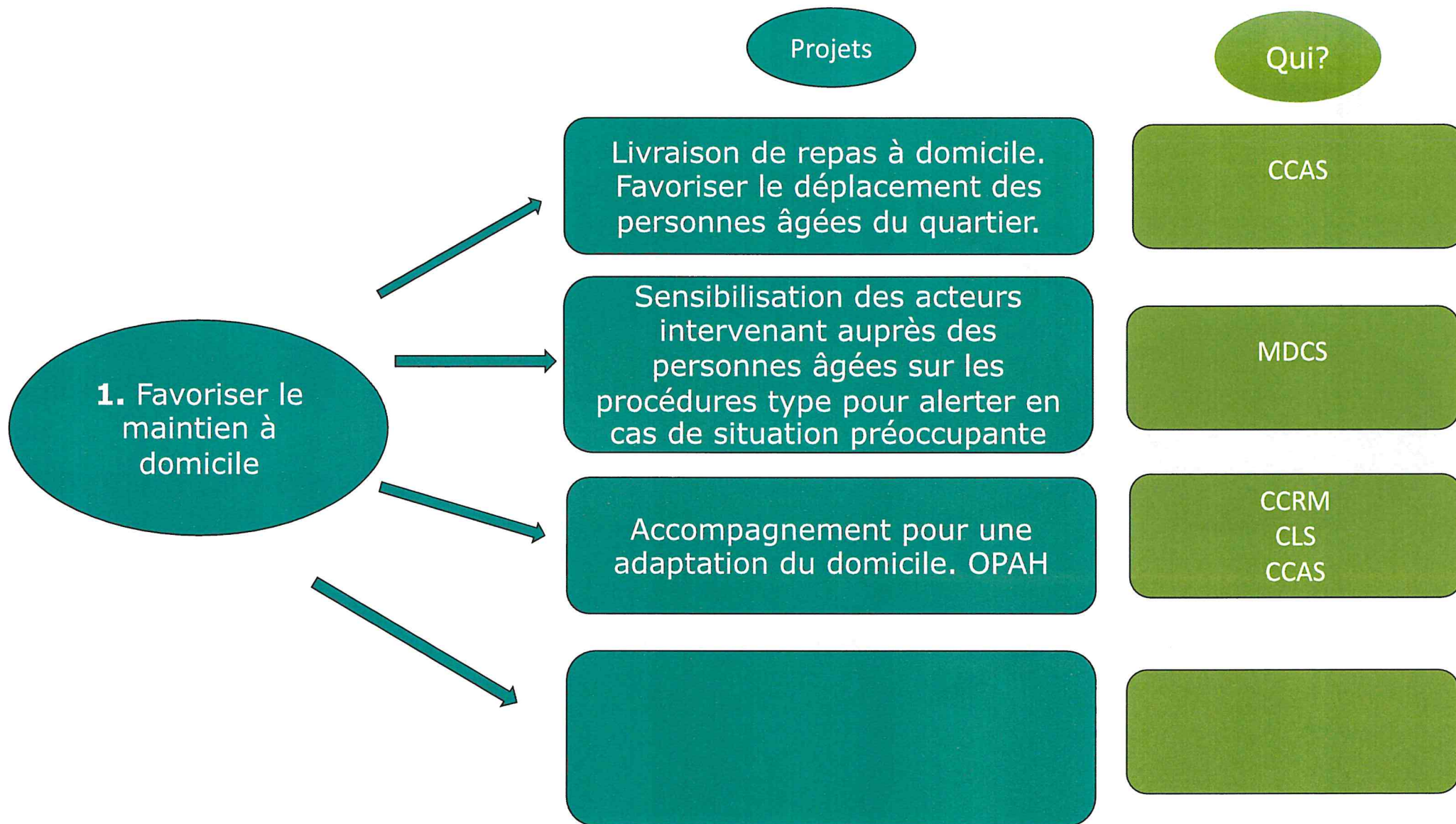


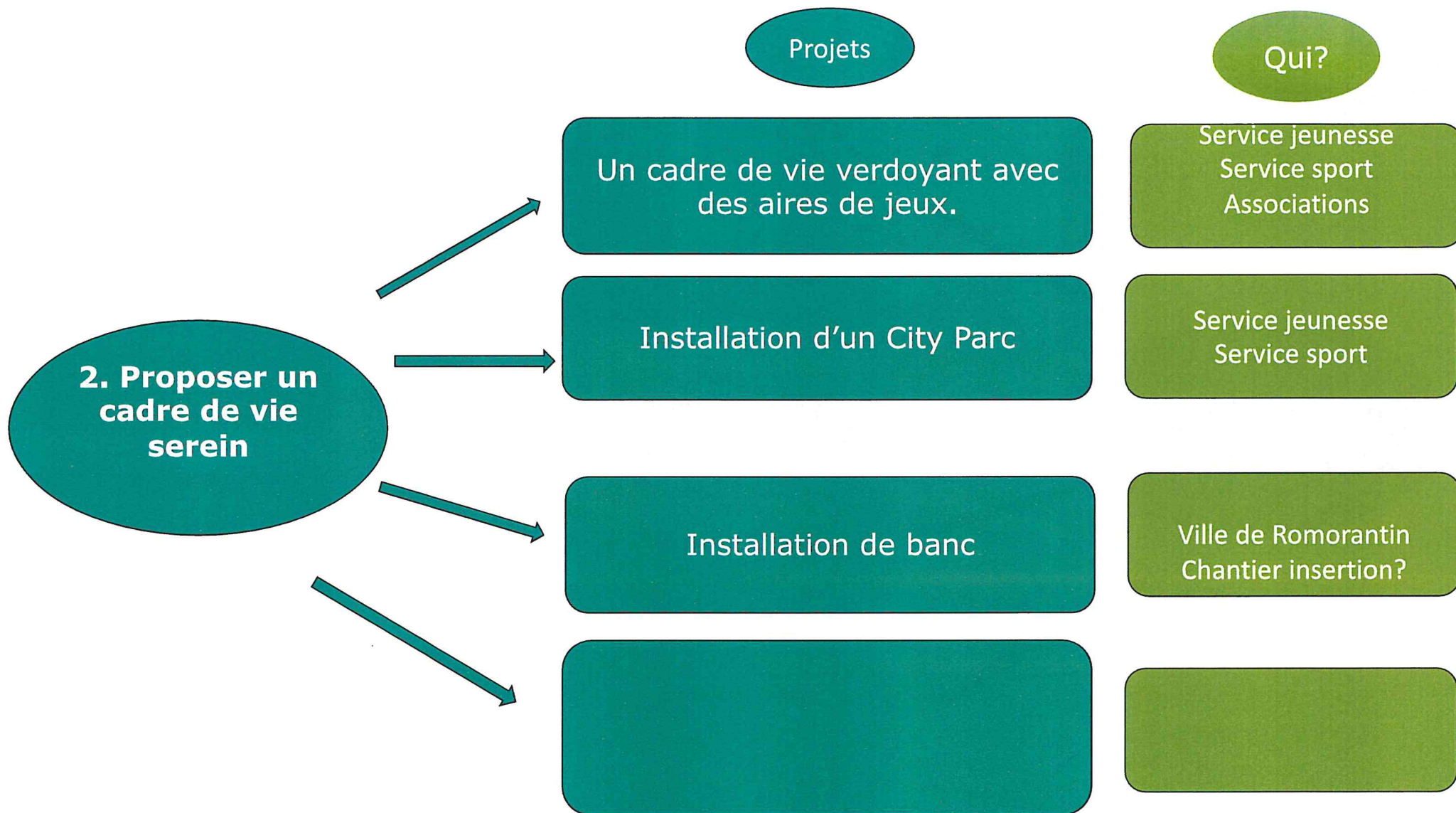


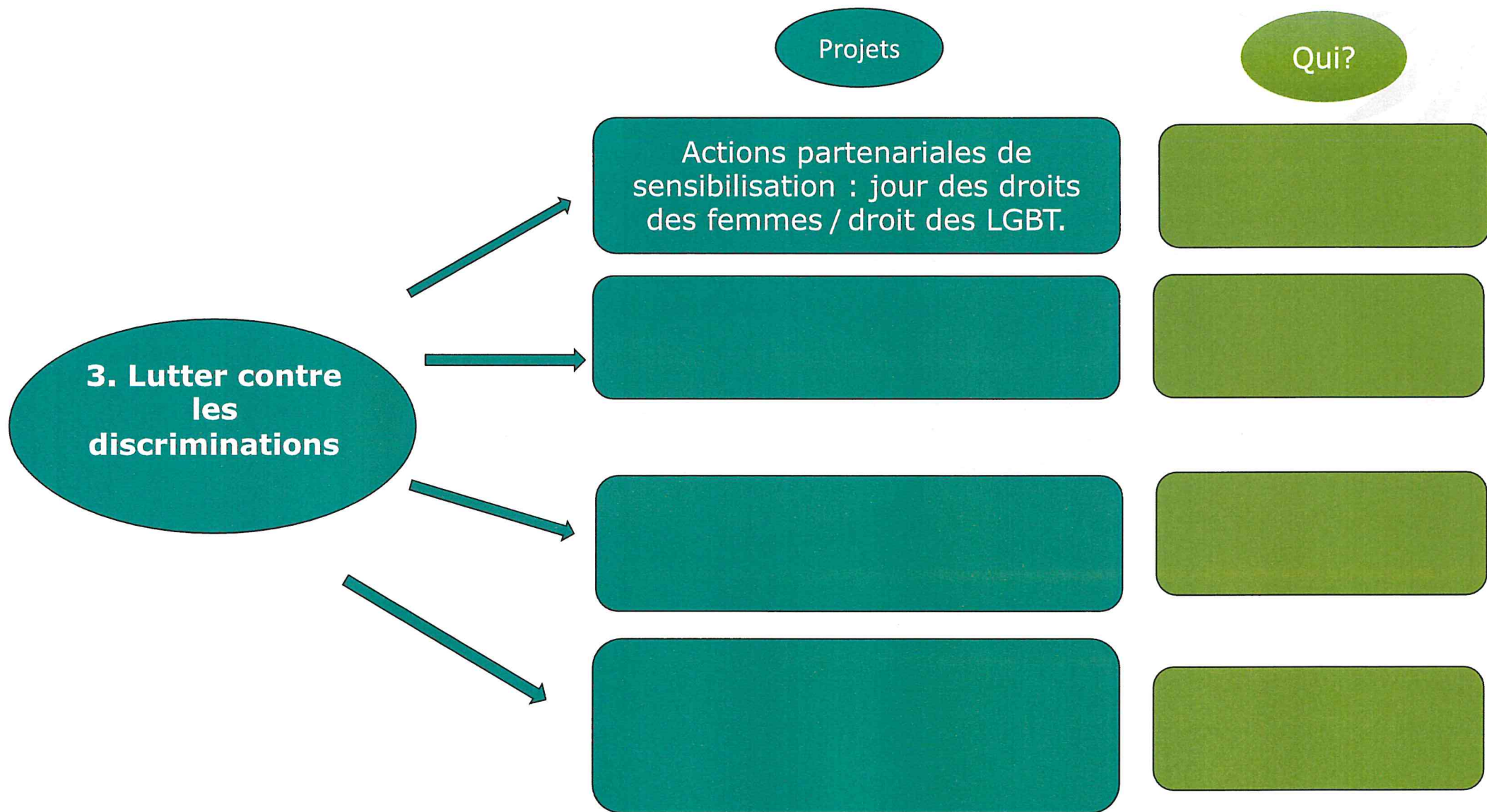




Objectif :
Mieux vivre ensemble
Aide et soutien aux
personnes

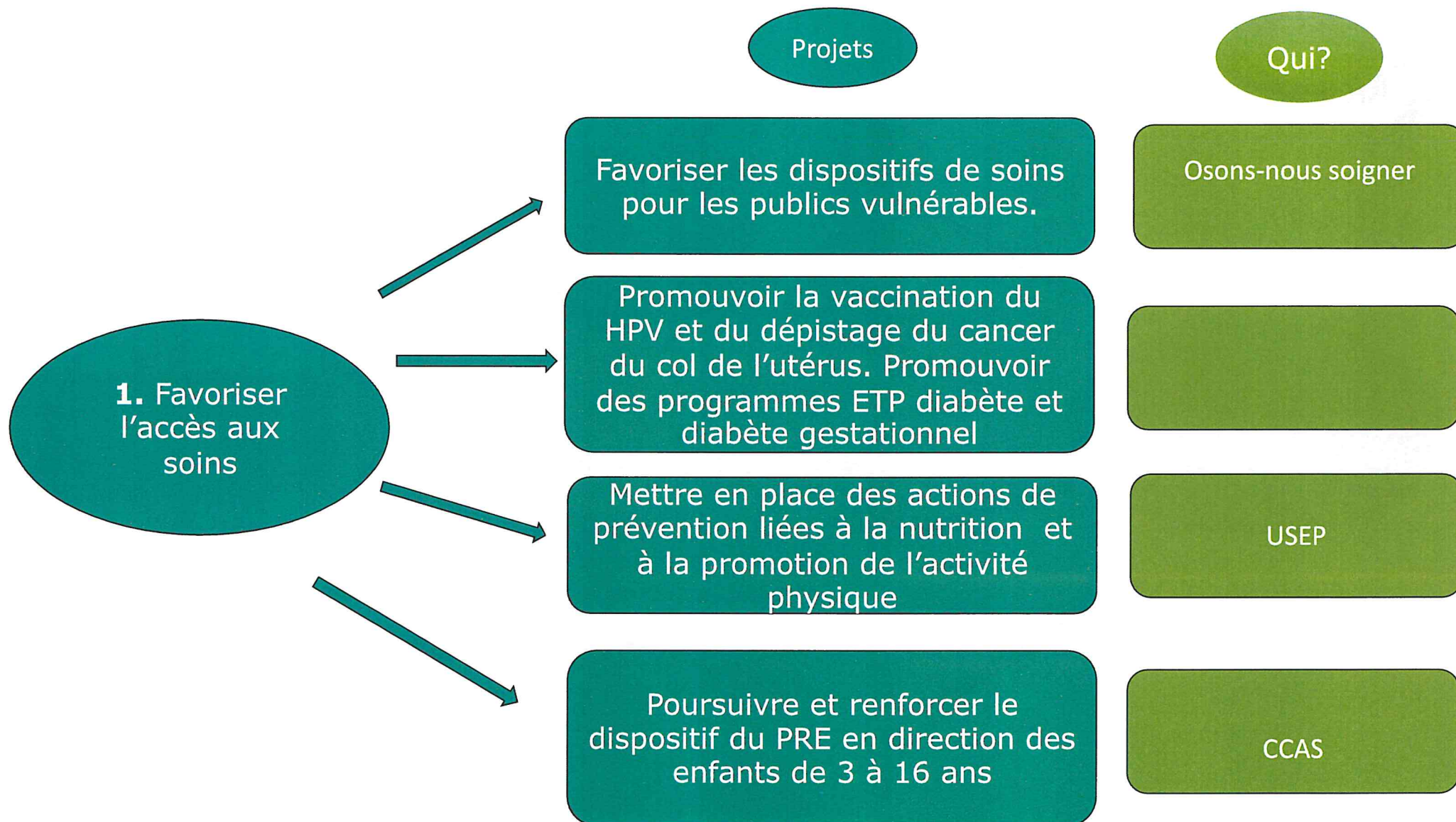


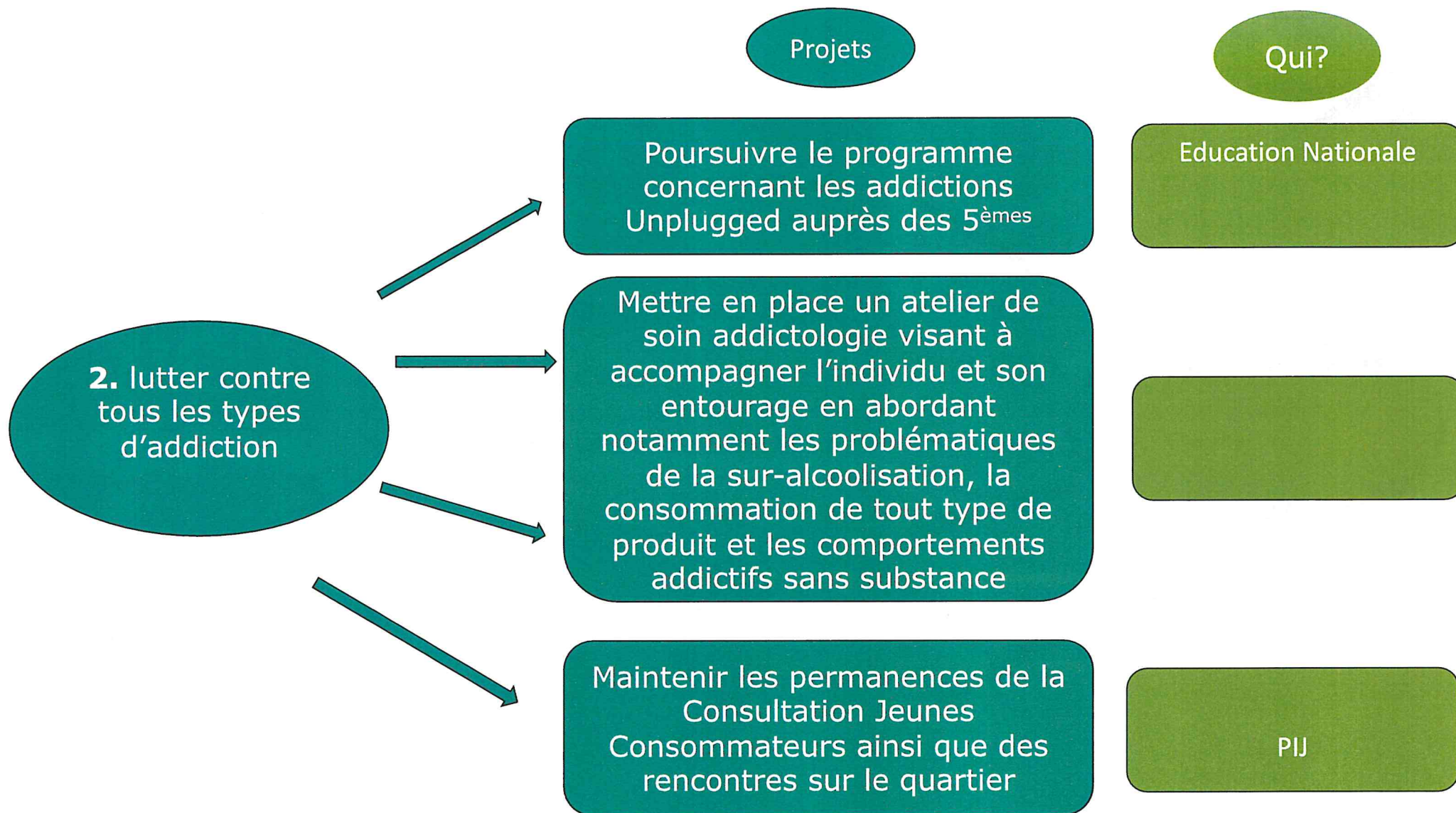






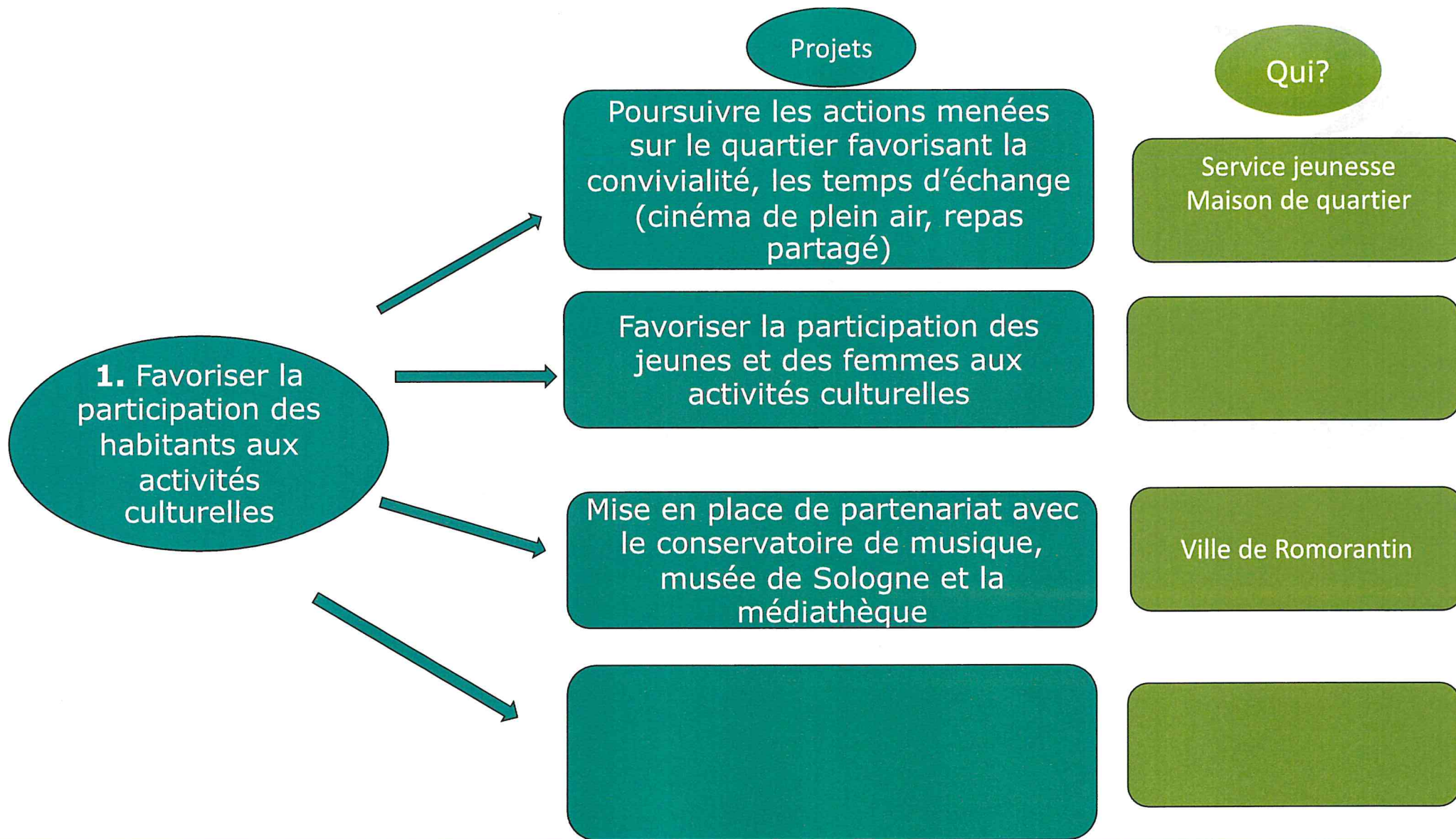
Objectif : Favoriser la prévention et l'accès aux soins

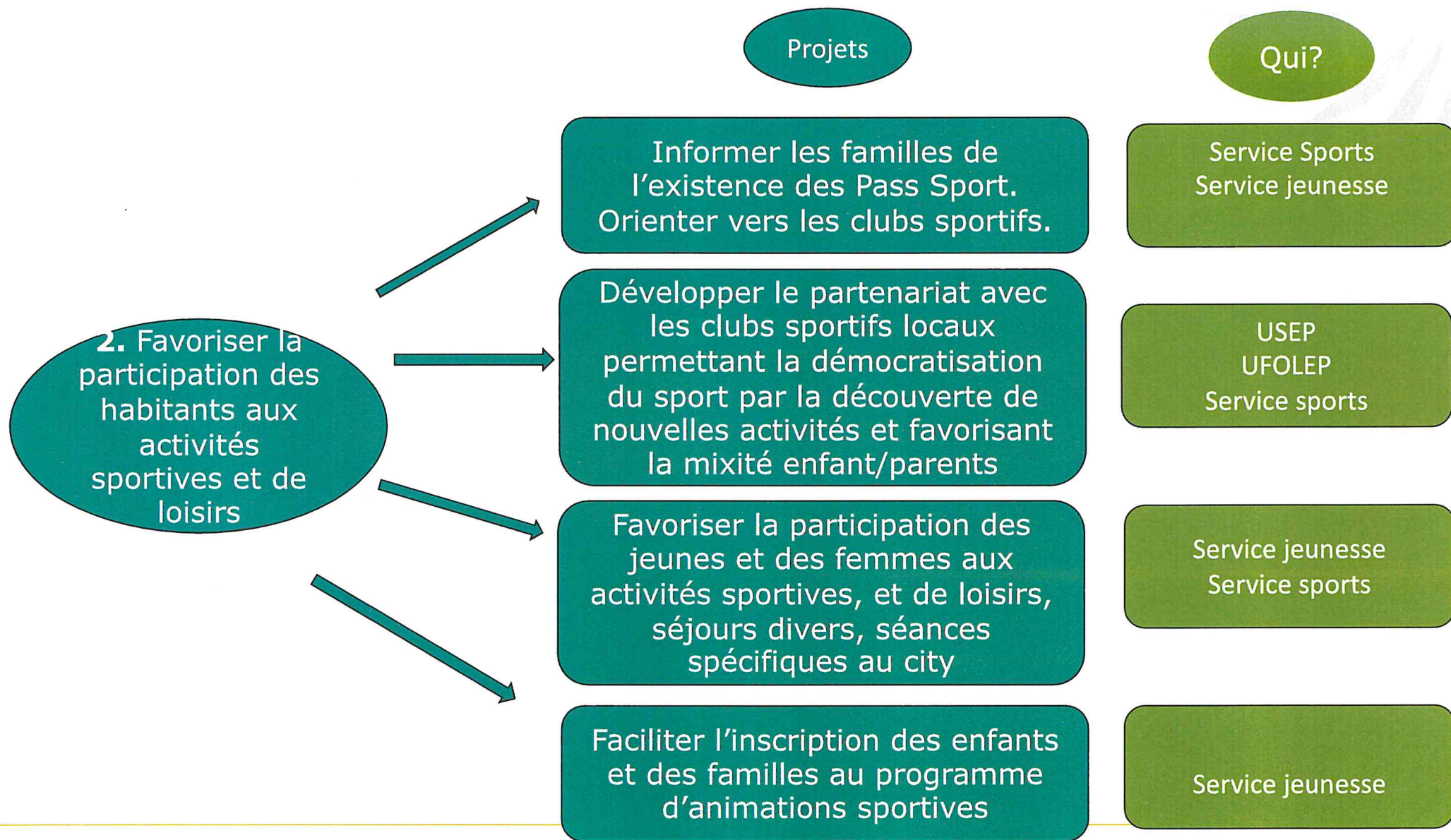






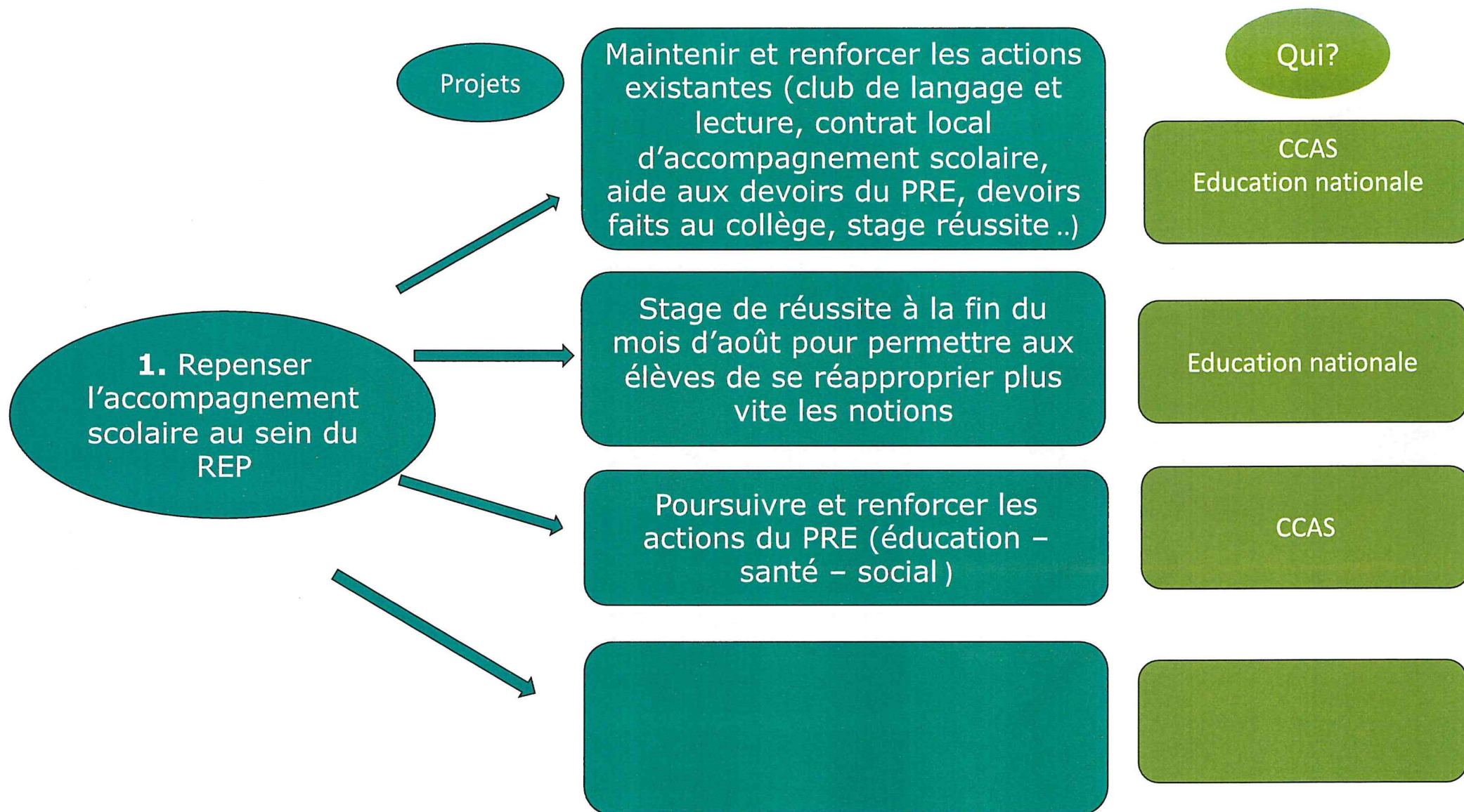
Objectif :
**Favoriser l'accès à la
culture et la pratique
sportive**

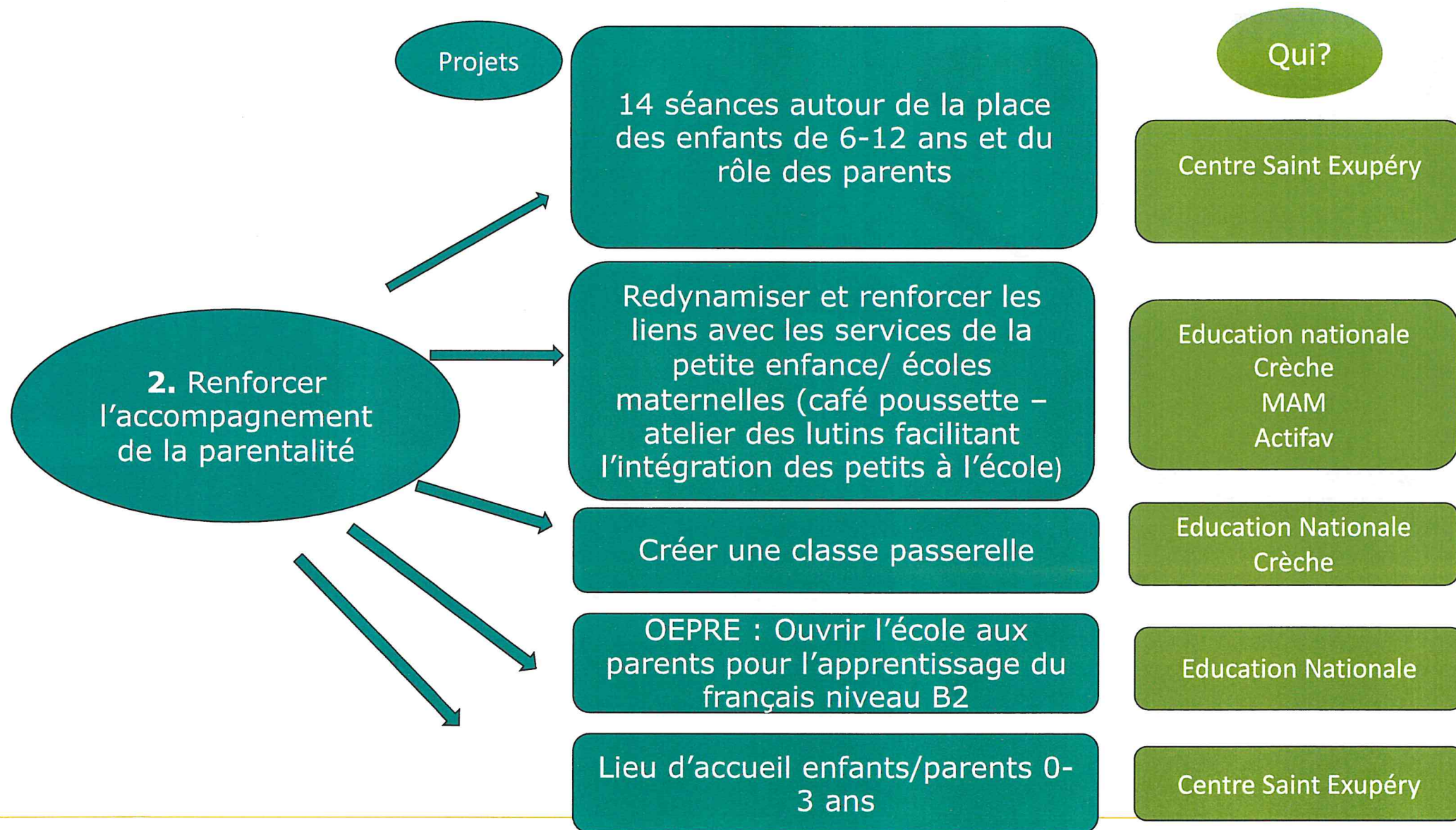






Objectif : Favoriser la coéducation



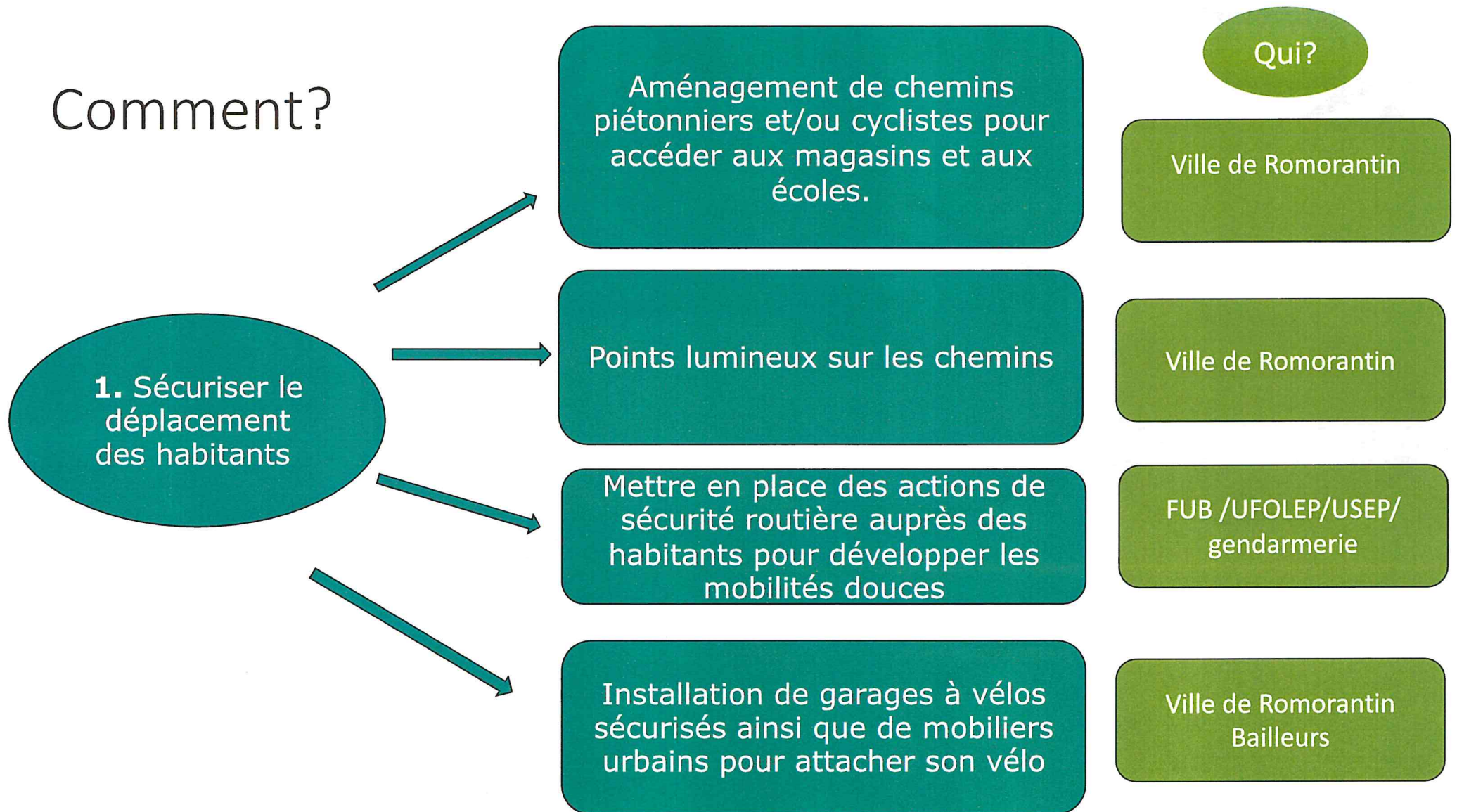






Objectif :
**Favoriser la tranquillité
publique du quartier**

Comment?



Comment?

Qui?

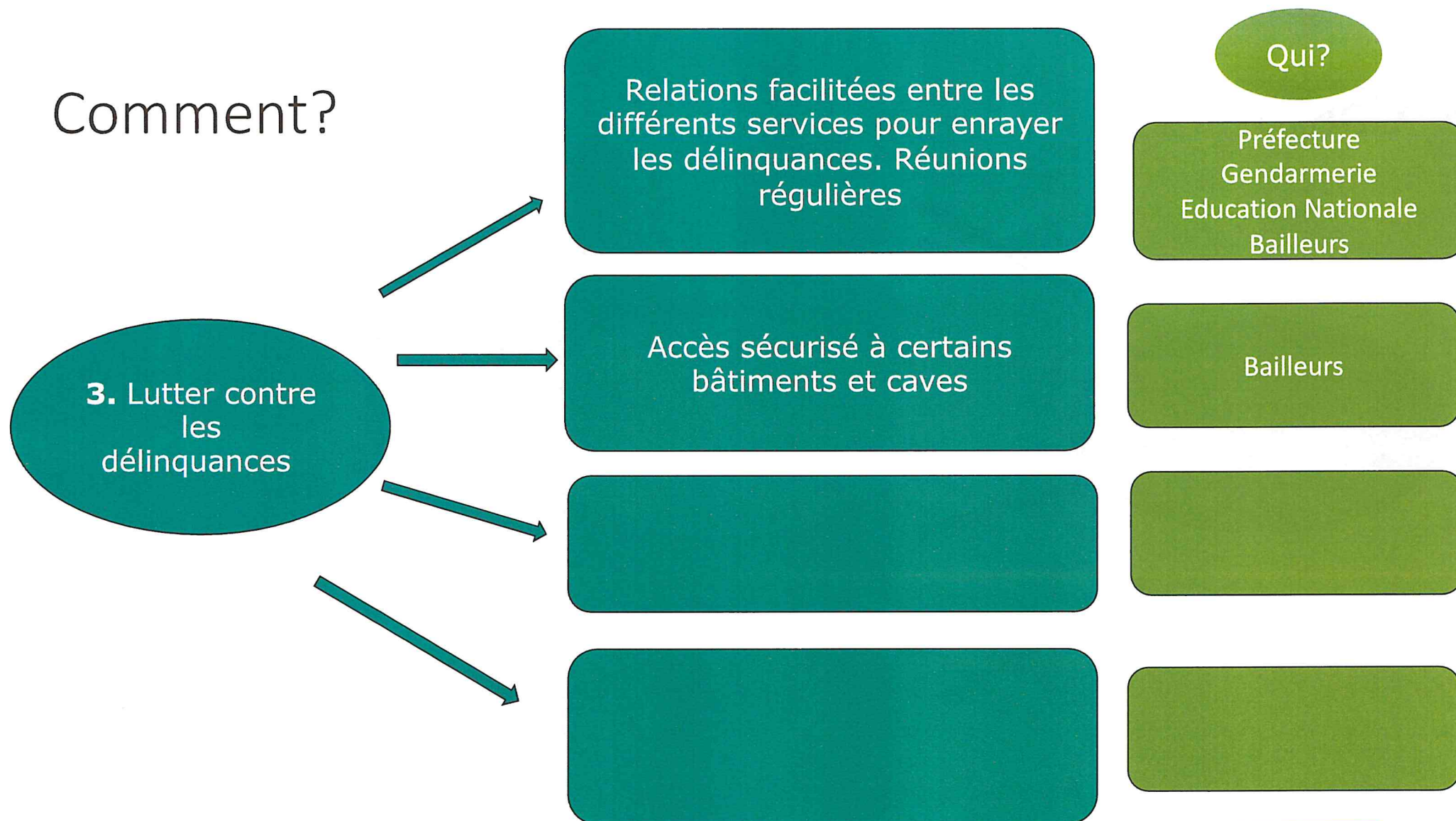
GTD VIF

**2. Lutter
contre les
violences
intrafamiliales**

Veille accrue par tous les acteurs
terrains aux éventuelles
manifestations de violence
intrafamiliale, renforcée.

Accompagnement pour les
solutions d'hébergement, emploi
et démarches administratives
pour une mise en sécurité des
victimes et reprise d'autonomie

Comment?



Comment?

Qui?

Développer les actions autour de
la laïcité (tour de France
républicain, citoyen à vélo)

Préfecture
Gendarmerie
Education Nationale
Base aérienne

4. Renforcer le
lien de
confiance entre
les habitants et
les institutions

